

Infos pratiques fiscalité

Consultez les informations pratiques relatives à la fiscalité du territoire de la Riviera du Levant.

Pour toutes vos questions (FAQ)

- › [Sur la taxe d'habitation](#)
- › [Sur la taxe foncière](#)

Services fiscaux

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques établissent le calcul des impôts locaux, leur recouvrement et instruisent les réclamations.

Direction Régionale des Finances Publiques

Route de Bologne ZI de Calebassier
97100 BASSE-TERRRE

0590 99 14 20
0590 99 24 27

drfip971@dgfip.finances.gouv.fr

Pour toute question ou réclamation sur le montant de vos impôts, il faut vous adresser au service des impôts territorialement compétent :

- › aux coordonnées figurant sur votre avis d'imposition
- › par messagerie sécurisée [dans votre espace particulier ou professionnel](#)

Communauté d'agglomération Riviera du Levant

Pour toutes questions relatives à la Taxe foncière communautaire, la Contribution Economique Territoriale et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il faut vous adresser à :

<https://www.rivieradulevant.fr/mon-agglo-mon-territoire/finances/infos-pratiques-fiscalite?>

93 Boulevard Général de Gaulle

97190 Le Gosier BP63

0590 48 47 47

carl@rivieradulevant.fr



La Direction Régionale des Finances Publiques de Guadeloupe et la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant travaillent de concert afin de satisfaire au mieux les contribuables du territoire levantin. Les signalements effectués et les demandes de dégrèvement légaux seront traités à travers cette cellule d'accompagnement spécialement mise en place.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00